

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Cohen Georges Eliezer Z"L. 16 Iyar - 1 Mai
Zrihen Freha Z"L. 19 Iyar - 4 Mai

KIDDOUCH CHABBAT

Est offerte par: La Communauté

SÉOUA CHÉLICHITE

Est offert par: 1- Mme Claudine Cohen pour la nahala de son époux Cohen Georges Eliezer Z"L.
2- Mme Georgette Chiriqui pour la nahala de sa tante Sarah Imy bat Rivka Z"L

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM



1- HILLOULA
Rabbi Shimon Bar Yohai Z"L
et
Rabbi Meir Baal Hanes Z"L
qui aura lieu le
Dimanche 29 avril 2018
à **18h30**
Souper Royal - Sami Levy et son orchestre P.A.F: \$36.00
Soyez nombreux.
Réservation au bureau

2- GRAND CHABABTON
avec Rabbi David Ménaché
qui aura lieu le
Vendredi 4
et Chabbat 5 Mai
P.A.F: \$60.00
Enfants: (Moins de 10 ans) \$30.00
Soyez nombreux.
Réservation au bureau et en ligne sur notre site web: www.hekhalshalom.com

Rabbin Ronen A. Abitbol et la Communauté Sépharade Hékhhal Shalom vous invitent au **GRAND CHABBATON** du Rav David Ménaché Kabbaliste, Physicien, Mathématicien et conférencier de renommée mondiale est de retour à Montréal qui aura lieu les 4-5 Mai 2018 avec une série de **CONFÉRENCES EXCEPTIONNELLES** La discussion du Sefer (KABBALA) Inter-cathédrale de la Torah.

Pour réservation et information: Communauté Sépharade Hékhhal Shalom, 825 Avenue Yvon Desjardins, Montréal, QC H3M 2G4. Tél: (514) 747-4530 - Fax: (514) 747-5283. P.A.F: \$60.00 Chabbaton, \$30.00 Enfants (Moins de 10 ans). P.A.F: \$60.00 Chabbaton, \$30.00 Enfants (Moins de 10 ans).

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

3- COMITÉ DES DAMES D'HÉKHAL SHALOM

Hafrachat 'Halla pour les dames
Conférencier Rabbin Ronen Abitbol
Le Mercredi 16 Mai 2018 à 19:30

ROCHE CHODESH SIVAN

Commanditée par: 1- Évelyne Barchichat pour la Refouah Shelema de son frère Alain (Elyahou) ben Esther
2- Abraham et Rachel Afילו
Prière générale pour être toujours en santé

accomplie par chacun séparément, l'effet aurait été complètement différent. **4-** Lorsque l'on se rassemble autour du maître de maison pour le Kiddouch, chacun se doit d'écouter attentivement chaque mot prononcé, sans quoi on ne se rendrait pas quitte de son devoir. **5-** C'est la raison pour laquelle au moment du Kiddouch il est fortement conseillé de suivre mot à mot dans un livre afin de ne pas détourner son intention vers d'autres centres d'intérêts. Dans certaines communautés on a l'habitude de chanter le Kiddouch avec le maître de maison en s'abstenant de réciter les bénédictions au début et à la fin de chaque passage, ceci afin d'agrémenter la Mitsva et éviter le problème cité. **6-** Si la personne récitant le Kiddouch ne prononce pas correctement les mots du Kiddouch il reposera sur chacun de réciter tout le Kiddouch à voix basse afin de se rendre quitte de son devoir. Dans ce cas, il faudra agir avec finesse et discrétion afin de ne pas vexer la personne en question. **7-** Si une personne est dure d'oreille elle devra réciter soi-même le Kiddouch car le risque de manquer des mots est pratiquement inévitable. **8-** Le Kiddouch est une Mitsva positive dont l'obligation n'est pas constante puisqu'elle se renouvelle périodiquement (chaque semaine) et d'une manière générale, les femmes ne sont pas tenues d'accomplir une Mitsva faisant partie d'une telle catégorie. Toutefois, les femmes seront tenues de faire le Kiddouch puisqu'il y a un verset spécifique mentionnant "cette obligation (ceci est le cas pour bien d'autres Mitsvot positives).

ON VOUS ATTEND TOUS POUR LA HILLOULA DU SAINT VENERÉ RABBI CHIMON BAR YOCHAI ZEKHOT HATSADIK SOIT AVEC VOUS, VENEZ RECEVOIR SA BERAKHA MERCREDI SOIR 2 MAY 2018A PARTIR DE 18h30

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 4 No.453
CHABBAT 28 AVRIL 2018
13 IYAR 5778

PARACHA AHAREI MOT - KEDOCHIM

Allumage des bougies
du Chabbat: 19:39
Sortie du Chabbat: 20:47



Horaire des Offices - 2018 - 5778

Vendredi 27 Avril 2018 - 12 IYAR 5778

Mincha suivie d'Arvit: 18:45

Chabbat 28 Avril 2018 - 13 IYAR 5778

Chahrit: 8:15

Cours du Rabbin Ronen A. Abitbol 18:00

Mincha: 19:15 Seouda Chélichite suivie d'Arvit

Ce soir comptez OMER 29

Dimanche 29 Avril 2018 - 14 IYAR 5778

Chahrit: 7:00 - 8:00 -

Minha: 18:30

PESSAH CHÉNI

HILLOULA RABBI MEIR BAAL HANESS 18:30

Ce soir comptez OMER 30

Lundi 30 Avril au Jeudi 3 Mai 2018

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha 19:30 suivie d'Arvit

Ce soir comptez OMER 31 - 32 - 33 - 34

Jeudi 3 Mai - LAG BA'OMER

HILLOULA RABBI SHIMON BAR YOHAÏ

Vendredi 4 Mai 2018 - 19 IYAR 5778

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Mincha suivie d'Arvit: 18:45

Allumage des Bougies: 19:48

Ce soir comptez OMER 35

Tout les jours: Cours de Torah avec Rabbin Ronen A. Abitbol: 45 minutes avant Mincha

PARACHA AHAREI MOT - KEDOCHIM

Le service de Yom Kippour - Lois de Sainteté



Venez Tous avoir votre Berakha du Tsadik Rabbi Chimon bar Yochai

La Paracha de cette semaine, poursuit le cheminement du livre de Vayikra dans sa quête de la Kédoucha, la sainteté, accessible à l'homme. La section de Aharé-mot, souvent lue de manière conjointe avec Kédochim, nous introduit, sur ce sujet, des notions fondamentales. Rappelons-nous également que ce sont des extraits de cette Paracha que nous lisons le jour de Kippour, jour où nous prions toute la journée pour nous purifier.

Nos Sage ont fait un proverbe du fait que les sections d'Aharé Mot et de Kédochim sont juxtaposées. « Après la mort, on devient saint. » En d'autres termes, une fois que l'homme meurt, il devient saint, en cela que son âme se sépare de son enveloppe corporelle et qu'il n'est donc plus assujéti aux pulsions physiques. En effet, tant que l'homme vit sur terre, l'esprit et la matière se disputent en lui les reines du pouvoir. Cette lutte des penchants étant constante, il n'est jamais à l'abri du péché, ne sachant qui va finalement l'emporter. C'est pourquoi nos Sages, de mémoire bénie, ont affirmé : « Ne crois pas en toi jusqu'au jour de ta mort. » (Avot 2:4)

Tel est donc le sens du dicton populaire « après la mort, on devient saint » : lorsque l'âme de l'homme se détache de son corps, elle ne lui laisse plus l'opportunité de fauter, outre le fait que le monde à venir est celui de la récompense, et non de l'action (Erouvin 22a). Par conséquent, l'homme ne peut atteindre la perfection qu'après sa mort. A cet égard, nos Maîtres affirment (Bamidbar Rabba 14:21) que l'homme n'a la possibilité d'atteindre le cinquantième degré de sainteté et de pureté que de manière posthume, car de son vivant, il ne peut parvenir qu'au quarante-neuvième de ces degrés (Roch Hachana 21b), à cause de la persistance des forces physiques qui l'habitent.

« Révérez, chacun, votre mère et votre père, et Mes Chabbat, vous les observerez : je suis Hachem votre D-ieu. »

Rachi explique: « Le texte rapproche l'observance du Chabbat du respect du père afin de t'enseigner que, malgré l'injonction qui t'est faite de le respecter, s'il te demande de profaner le Chabbat, ne lui obéis pas (Yebamoth 5b).

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Grattan, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

Rabbin Ronen A. Abitbol



La Torah est très claire. Bien que l'obligation de respecter les parents soit un commandement fondamental, commandement que nos sages considèrent comme garantie de la continuité des générations, elle a sa limite. Les parents ne peuvent demander à leurs enfants d'agir contre la volonté de D-ieu. Dès le moment où un homme demande à ses enfants de violer les ordres divins, il coupe l'herbe sous ses propres pieds; en effet, si lui-même ne respecte pas notre Père à tous, pourquoi ses enfants le respecteraient-ils ?

La Halakha met en évidence d'autres limites à cette mitzva: les parents ont certes droit au respect de leurs enfants, mais ils ne peuvent pas s'immiscer dans leur vie. C'est dire qu'ils ne possèdent pas leurs enfants et ils ne peuvent leur imposer ni le choix de leur conjoint, ni celui du maître en Torah qu'ils veulent suivre, ni le métier qu'ils vont embrasser. Et il est bien évident que les parents n'ont absolument pas le droit de se livrer à ce sujet à quelque chantage aux sentiments que ce soit, ni au nom du respect, ni au nom de l'amour.

Précisons toutefois que si les enfants ont le droit de défendre leurs décisions face à leur parents, ils n'ont pas le droit de leur manquer de respect dans les formes dans lesquelles ils s'adressent à eux, ni dans le ton ni dans le vocabulaire. (Rav Shaoul David Botschko)

Le Temps Précieux du Chabbat

«... et observez mes Chabbats...» (Vayikra 19,3)

Le Talmud (Péssa'him 22b) nous enseigne que l'apparition du mot « אַתָּא » dans la Torah suggère une notion supplémentaire - qui n'est pas exprimée explicitement dans le texte, mais simplement de manière allusive, par ce « אַתָּא ».

Par exemple : « VeEte Hachem Elokékhā Tira ». - tu craindras l'Éternel ton D-ieu, nous apprend que cette crainte concerne également les « Talmidé 'Hakhamim » - érudits en Torah, même si le texte littéral ne mentionne rien d'explicite à ce propos.

Ici de même, le mot « אַתָּא » vient nous signifier que les interdits du Chabbat concernent également les périodes qui

le précèdent et qui le suivent. Nous devons ainsi être vigilants et ne pas attendre la dernière limite pour faire « entrer » le Chabbat et, de la même façon, ne pas être pressé de le faire « sortir », comme il est dit : « Il faut prendre du temps profane et le convertir en temps sacré ». C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le mot

«Tichmerou» signifie également «attendre».

Chaque juif doit être conscient qu'il lui a été transmis un merveilleux cadeau appelé «Chabbat», et qu'à ce titre, il se doit de le garder en sa possession un laps de temps supplémentaire - en n'étant pas pressé de le faire sortir...

(Rabbenou Vidal Ha-Tsarfati)

«Tu aimeras ton prochain comme toi-même, je suis l'Éternel.» (Vayikra, 19, 18)

Parmi les lois de la Torah il ne nous est pas permis de faire un classement, de considérer l'accomplissement de telle Mitsvah, plus important que de telle autre. Cependant, plus d'une fois, nos Sages se sont posé la question : Quelle loi de la Torah est-elle à même de résumer le but qu'a recherché l'Éternel en nous faisant connaître les règles de vie que contient son message ?

Rabbi Âkiba, se faisant le porte-parole de nos Sages, répond : «Tu aimeras ton prochain comme toi-même», voilà le grand principe de la Torah toute entière.

Dans toute notre vie nous ne devons pas avoir d'autre but que l'observance de cette Mitsvah. Les autres commandements ne sont là que pour nous aider et nous entraîner à mieux accomplir ce grand devoir d'amour.

Aimer le prochain c'est respecter sa personne, sa vie, ses biens, ses convictions, sa personnalité.

LAG BAÔMER

Les académies talmudiques furent fermées

Rabbi Chimôn était un des plus grands docteurs de la Loi et de l'Éthique juives. Ses nombreux adages et préceptes

contenus dans le Talmud, font preuve de la sainteté de son caractère et de son dévouement à la Torah.

Bien qu'il eût vécu retiré du monde pendant un bon nombre d'années, Rabbi Chimôn n'ignorait pas l'importance des bonnes relations humaines. Il dit : " L'homme devrait se jeter dans un four brûlant plutôt que d'offusquer quelqu'un en public". - "Tromper quelqu'un par la parole, est pire encore que d'extorquer frauduleusement de l'argent ". - " Le prétentieux est comme le païen qui vénère les faux dieux". Dans les Maximes de nos Pères, nous trouvons cet adage de Rabbi Chimôn : " Il y a trois couronnes, celle de la Torah, celle du sacerdoce et celle de la royauté, mais la couronne d'une bonne renommée est supérieure à toutes les autres ". Pendant les persécutions atroces faites sur l'ordre de l'empereur romain Hadrien, lorsque les académies talmudiques furent fermées, et l'étude du Talmud interdite sous peine de mort, Rabbi Âkiba continua à enseigner publiquement le Talmud, et son disciple dévoué, Rabbi Chimôn, resta à son côté, jusqu'à ce que Rabbi Âkiba fut arrêté. Rabbi Chimôn rendit visite à son maître dans la prison, et celui-ci lui donna des instructions. Mais la mort les sépara, car Rabbi Âkiba fut condamné à mourir en martyr, pour la sanctification du Nom de D.ieu.

Le Grand Rabbi Yéhoudah ben Bava

Ce furent des temps difficiles pour les Juifs en Israël qui devaient subir les persécutions atroces de l'Empereur romain Hadrien. Les savants avaient des difficultés énormes pour étudier le Talmud et diriger les écoles. L'enseignement était interdit sous peine de mort, car s'ils étaient pris, professeur et étudiant étaient mis à mort. Toute la vie religieuse juive était en danger, jusqu'à ce que le grand Rabbi Yéhoudah ben Bava, publiquement, nomma cinq grands savants, défiant ainsi la loi cruelle de Hadrien. Parmi ces cinq savants, se trouvait Rabbi Chimôn ben Yo'hai (et aussi Rabbi Meir). Les autorités romaines étaient sur les dents et cherchaient ces héros juifs. Les savants désignés réussirent à se sauver, mais Rabbi Yehoudah ben Bava fut arrêté et exécuté.

Enfin, le cruel Hadrien mourut à la suite d'une maladie très douloureuse, et ses décrets ne furent plus suivis avec la même sauvagerie que pendant sa vie. Ce fut alors que les chefs spirituels de cette époque se réunirent pour délibérer sur les moyens à prendre afin de restaurer la vie religieuse des Juifs. Parmi les chefs assemblés à Oucha, nous trouvons aussi Rabbi Chimôn. Pour raison de sécurité, les savants se rendirent à Yavneh où ils confèrent dans un vignoble. Parmi eux se trouvaient Rabbi Yehudah, Rabbi Yosé le Galilite et Rabbi Chimôn bar Yo'hai.

L'auteur du livre sacré Zohar

Rabbi Chimôn bar Yo'hai est l'auteur du livre sacré Zohar (Éclat) qui contient beaucoup d'interprétations mystiques de la Torah. Ce livre est la source principale de la Kabbalah. Pendant des siècles, ce livre saint fut étudié par un petit nombre de savants choisis, jusqu'à ce que le grand érudit Rabbi Moïse ben Chem-Tov de Léon publiât le Zohar, il y a environ sept cent ans de cela. Rabbi Chimôn est aussi l'auteur de Sifri et de la Mekhilta.

Rabbi Chimôn bar Yo'hai mourut à Méron, un petit village près de Safed, dans le pays d'Israël. Comme nous l'avons déjà mentionné au début, beaucoup des Juifs se rendent chaque année à Lag BaÔmer (le 18 Iyar), anniversaire de son décès, en pèlerinage sur son tombeau, où ils allument des bougies et récitent des prières.



L'Arc en Ciel

Par égard pour Rabbi Chimôn bar Yohai l'arc en ciel demeure invisible dans le ciel toute sa vie durant. L'arc en ciel est le signe de l'alliance que D.ieu a faite avec Noé, dans laquelle Il promet de ne plus détruire le monde pour les fautes des hommes. La présence de l'arc en ciel rappelle aux hommes que n'eut été cette alliance, D.ieu aurait peut-être détruit le monde à cause de leur mauvais comportement. C'est la raison pour laquelle les enfants jouent avec arc et flèches le jour de Lag-BaÔmer, qui est l'anniversaire du décès de ce grand Maître de la Michnah.

Le Coin de la Halkha - La Mitsva du Kiddouch

1- C'est une Mitsva de la Torah de sanctifier le jour du Chabbat en mentionnant des expressions renfermant sa grandeur et son importance.

2- Tenir en main un verre de vin en faisant le Kiddouch est sujet à discussion entre les décisionnaires, certains pensent que c'est une obligation de la Torah, d'autres pensent que c'est une instauration d'ordre rabbinique.

3- c'est à dire que chaque personne a l'obligation de réciter chacun des mots le constituant. Cependant, il est habituel de se rassembler autour d'une personne (généralement le maître de maison) afin d'écouter le Kiddouch. En effet, de cette manière, la Mitsva est accomplie au même moment par tous les membres de la famille. Si la Mitsva était

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

MME CLAUDINE COHEN POUR LA NAHALA DE SON ÉPOUX COHEN GEORGES ELIEZER Z" L

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN